

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL - PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 10 Septembre 2025

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 16 – 2025

OBJET : ALIMENTATION DE LA COMMUNE DE CHALENCON

L'an deux mille vingt-cinq, le sept Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à Saint-Péray, sous la présidence de Christian ALIBERT, Président.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **38**

Qui ont pris part au vote : **40**

Date de convocation du Comité : **25 Septembre 2025**

Etaient présents : MORFIN Magali, SEIGNOBOS Éric (Pouvoir de Mme TAKES Karine), RIAILLON Jean, VEY Pierre-Jean (Suppléant), BASSET Fabrice, DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian, MACHISSOT Ginette, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, DURAND Gilles, BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, GERLAND Brice, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphan, GOUMAT Laetitia, TERROT-DONTENWILL Anne, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude, HAMM Chantal, POMMARET Patrice, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : TAKES Karine (Pouvoir à Mr SEIGNOBOS Éric), JUGE Hubert, DARNAUD Mathieu, PICCOTTI Bernard, THOMAS Christophe, LE GALL Matthieu, DIETRICH David, TOURTEL Lysiane, CHAREYRON André, COULMONT Hervé, CAMPOUS Michel (Suppléant),

Secrétaire de séance : Mr BONNEFOY Philippe

SLOW

Délibération N° 16 – 2025

OBJET : ALIMENTATION DE LA COMMUNE DE CHALENCON

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Monsieur le président présente la demande du syndicat SYDEO pour alimenter la commune de CHALENCON à partir du réseau de l'AYGUO au lieu-dit Combeyron.
La commune de CHALENCON est alimentée uniquement par des sources.

Le syndicat SYDEO a fait établir un avant-projet et a demandé des cofinancements.
La demande porte sur la fourniture de 73 m³ notamment en période d'étiage.

Monsieur le président a sollicité son fermier afin d'analyser cette demande et d'en faire une présentation au conseil syndical.

Après l'intervention de Veolia s'en est ensuivi un large débat avec les conseillers syndicaux.

Le conseil syndical considère que ce projet :

- Risque de compromettre l'urbanisation future de Saint Michel de Chabriillanoux,
- L'alimentation de Saint Maurice en Chalenon, première commune touchée en cas de manque d'eau à Combeyron,
- L'alimentation de Saint Jean Chambre dans le cas d'un arrêt de ses sources,
- L'équilibre du réservoir des Charives pour l'alimentation de Saint-Apollinaire de Rias,
- Que les ressources du syndicat, malgré les travaux effectués, seront à peine suffisantes en cas d'étiage de ses sources et des sources privées,
- Que ce projet est prématuré dans l'attente de renforcement prévu dans le cadre du schéma directeur de l'alimentation de Trappier par le réservoir du Sabot

Monsieur le président appelle les délégués à se prononcer sur la demande du Syndicat SYDEO

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, **par 0 voix pour, 36 voix contre et 4 abstentions**,

A la majorité les délégués estiment que ce projet mettra en péril l'alimentation de cette zone et décident de se réserver à la demande du syndicat SYDEO pour une alimentation pérenne de Chalencon.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT

Transmis au contrôle de légalité le 23 Octobre 2025